

Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: 41 (2004)
Heft: 1614

Artikel: Grand quotidien vaudois : du bon usage de sa position dominante
Autor: Tille, Albert / Gavillet, André
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-1019273>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 28.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Du bon usage de sa position dominante

24 heures qui absorbe deux quotidiens locaux organise avec soin l'occupation médiatique du territoire vaudois. Evaluons les conséquences du renforcement d'une position dominante qui a reçu la bénédiction de la Commission de la concurrence.

Dans six mois, la valeureuse *Feuille d'Avis de Lausanne* fondée en 1762 aura éliminé ses deux anciens petits concurrents, *La Presse de l'est et du nord vaudois*. Un journal unique verra le jour, mais diversifié en quatre éditions régionales. Nous étions de ceux (*DP* n°1543, du 10 janvier 2003)

qui pensaient qu'une reprise des deux titres de l'éditeur Corbaz par le français Hersant permettrait la création d'un nouveau groupe en Suisse romande et enrichirait la diversité de la presse. La Commission de la concurrence n'a pas permis l'opération et a donné son feu vert à l'acquisition par Edipresse. Dans une interprétation de la loi qui lui est propre, la Comco a jugé qu'il n'était pas de sa compétence de veiller sur la diversité de la presse en se contentant de la liberté de choix des annonceurs. Dont acte.

Ceci dit, il faut reconnaître que le grand éditeur lausannois pourrait faire un moins bon usage de sa puissance.

Logique économique

Les difficultés de la presse ne peuvent pas être ignorées. Les petites feuilles locales aux rédactions squelettiques ou inexistantes parviennent à survivre, voire à prospérer. En re-



vanche, les titres plus ambitieux qui veulent être des journaux complets peinent à vivre dans des régions trop restreintes. Le regroupement des forces prévu par le nouveau *24 heures* répond à la logique économique. Les annonceurs locaux trouveront place, vraisemblablement à des tarifs équivalents, dans les

pages décentralisées. Le revenu publicitaire, qui fait l'essentiel de la santé d'un journal, sera sauve-

gardé malgré la disparition de deux titres.

Exit donc *La Presse Riviera Chablais* et *La Presse Nord vaudois*. Ces deux quotidiens donnent une information régionale très dense. Pour le reste, ils se contentent seulement de résumer les nouvelles d'agences et ne participent pas à la diversification de l'opinion. Avec sa formule de quatre rédactions et éditions décentralisées, le nouveau grand journal conservera l'avantage de proximité. Il apportera aux lecteurs de *La Presse* des informations cantonales, nationales et internationales beaucoup plus riches. L'éditeur espère ainsi conserver les

lecteurs malgré la nostalgie des anciens titres.

La fusion se fera en maintenant tous les emplois. Les journalistes sont évidemment satisfaits, d'autant plus qu'ils bénéficieront tous des conditions salariales d'Edipresse. Elles sont supérieures aux normes de la convention collective de la profession que respectait, avec peine, l'ancien éditeur. Mais une crainte récurrente traîne dans la rédaction de *24 heures*. Le renforcement de l'information locale se ferait au détriment des autres secteurs. La grande information serait laissée au journal *Le Temps* dont Edipresse détient une large participation. at

La carte des régions

Edipresse a choisi : les titres régionaux deviendront des cahiers régionaux à l'intérieur d'un seul journal, *24 heures* couvrant l'ensemble du canton.

Deux remarques. Intéressant d'observer le découpage des régions. Ainsi Moudon a été rattaché à Lausanne. Or le district s'interroge sur sa vocation : est-il broyard ou appartient-il à la couronne lausannoise ? La refonte des districts décidée par la Constituante exigera un choix. *24 heures* a tranché en ce qui concerne la diffusion des cahiers régionaux, mais on ignore sur la base de quels critères.

La disparition des deux quotidiens régionaux (*Nord vaudois* et *Riviera*) renforce la position dominante de *24 heures* dans l'ensemble du canton et, même si l'on tient compte du *Temps* et du *Courrier*, son rôle dans la politique vaudoise. L'incontestable ouverture du journal à la diversité des opinions (invités, courrier des lecteurs) ne doit pas occulter le constat qu'il sera le principal relayeur des faits de la politique vaudoise, du travail du Conseil d'Etat et du Grand Conseil. Cette responsabilité impliquerait que l'équipe rédactionnelle (politique vaudoise) soit étoffée et qu'une charte rédactionnelle soit mise au point. Elle préciseraient les obligations liées à la position dominante. Elle devrait être rendue publique. Mais la presse n'aime guère être transparente sur son propre fonctionnement. Ce serait pourtant l'occasion d'innover et de marquer sans superbe ce nouveau rôle cantonal. ag